



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Jeunes

Question écrite n° 4863

Texte de la question

M Alain Madelin appelle l'attention de Mme le ministre des affaires européennes sur l'évolution du programme « Youth exchange scheme ». Ce projet qui tend à développer le nombre des échanges de jeunes travailleurs fait actuellement l'objet de discussions entre les États membres de la communauté européenne. Il souhaite connaître l'état d'avancement de ce dossier et les propositions qui ont été émises par la France.

Texte de la réponse

Reponse. - Le programme « Jeunesse pour l'Europe » a été adopté par une décision du conseil du 16 juin 1988. Il est destiné à promouvoir hors cadre scolaire les échanges de jeunes dans la communauté. Doté d'une enveloppe financière de 18,5 millions d'ECU sur trois ans, ce programme regroupe des mesures relatives au développement d'échanges bilatéraux et multilatéraux effectués sur la base de projets communs par des groupes de jeunes de quinze à vingt-cinq ans, d'une durée minimale d'une semaine dans un autre État membre de la communauté. Il a pour finalité spécifique de leur permettre d'acquérir des aptitudes utiles à leur vie active et professionnelle de jeune et d'adulte dans la communauté ; ce programme entend notamment encourager la participation des jeunes qui ont le plus de difficultés à s'insérer dans les programmes existants d'échanges entre les États membres. Les mesures suivantes sont mentionnées dans l'annexe de la décision : 1o aides financières aux échanges de jeunes qui procèdent d'une démarche pédagogique explicite (mais hors cadre scolaire). L'aide communautaire est accordée par priorité aux échanges réunissant des jeunes appartenant à des milieux socioculturels différents, les sensibilisant à la dimension européenne, s'adressant à des jeunes défavorisés. L'aide aux échanges ne dépasse pas normalement 50 p 100 des frais totaux exposés (voyage et programme) ; 2o aides à l'organisation de visites d'études pour des animateurs socio-éducatifs ; 3o aides visant au développement d'une politique d'information sur les possibilités d'échanges de jeunes ; 4o aides à la formation d'animateurs de jeunesse. La France a contribué activement à l'élaboration du programme « YES ». Les dossiers sont actuellement en cours d'instruction ; les premiers échanges de jeunes devraient en principe débuter au second semestre 1989.

Données clés

Auteur : [M. Madelin Alain](#)

Circonscription : - Union pour la démocratie française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 4863

Rubrique : Politiques communautaires

Ministère interrogé : affaires européennes

Ministère attributaire : affaires européennes

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 31 octobre 1988, page 3053